

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous vous écrivons au nom d'[Amnesty International Luxembourg \(AIL\)](#), du [Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient \(CPJPO\)](#), de l'[Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Luxembourg \(ACAT\)](#) et du [Cercle des ONG](#) pour faire appel à votre solidarité dans le cas de la députée palestinienne Khalida Jarrar, détenue, sans inculpation ni jugement, par les autorités israéliennes depuis juillet 2017.

Khalida Jarrar, membre du Conseil législatif palestinien, est incarcérée à la prison HaSharon depuis le 2 juillet 2017, le jour où elle a été arrêtée, lors d'une descente effectuée, vers quatre heures du matin, à son domicile, à Ramallah, par une cinquantaine de soldats israéliens armés. Le 12 juillet 2017, le commandant militaire de la Cisjordanie a prononcé à son encontre un ordre de détention administrative d'une durée de six mois. Cet ordre a été renouvelé pour la troisième fois le 25 octobre dernier et la détention administrative de Khalida Jarrar a été prolongée de quatre mois, si bien qu'elle ne pourrait être libérée que le 28 février 2019.

La détention administrative est utilisée par les autorités israéliennes en parallèle du système judiciaire pour emprisonner des personnes contre qui elles n'ont pas assez d'éléments de preuve pour les juger au terme d'un procès en bonne et due forme. Ces personnes restent sans accès ni à leur dossier ni à un avocat. Bien que la durée de validité maximale d'un ordre de détention administrative soit de six mois, ces ordres peuvent être renouvelés indéfiniment.

D'après l'organisation palestinienne de défense des droits humains Addameer, en septembre 2018, 465 personnes étaient retenues en détention administrative, dont trois mineurs et deux membres du Conseil législatif palestinien.

[Face à cette violation flagrante du droit international, nous vous prions d'écrire en votre qualité de membre du Parlement luxembourgeois voire du Parlement européen au Premier ministre israélien M. Benjamin Netanyahu](#) – que ce soit par voie postale, par fax ou par e-mail – (avec copie à l'ambassade d'Israël à Bruxelles) pour lui demander de faire libérer Khalida Jarrar ainsi que toutes les autres personnes qui se trouvent en détention administrative, et de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

Veillez trouver ci-joint, à titre d'information et de gouverne, un document publié par Amnesty International dans le cas de Khalida Jarrar ainsi qu'un projet de lettre en anglais que vous pourrez, en votre nom, reprendre tel quel ou modifier à votre guise à la lumière du document joint.

Nous vous exprimons d'avance nos sincères remerciements.

Martine Kleinberg, Présidente du CPJPO
Christina Fabian-Heidrich, Présidente de l'ACAT Luxembourg
David Perreira, Président d'AIL
Armand Drews, Président du Cercle des ONG

P. S. : [Veillez aussi nous informer par e-mail](#) (e-mail@amnesty.lu / contact@paixjuste.lu) du suivi que vous avez donné à notre demande.



Khalida Jarrar, membre du Conseil législatif palestinien, parlement des territoires palestiniens sous occupation, devant un tribunal militaire israélien. Aux Palestiniens s'applique la loi militaire ; aux colons sur le même territoire (près de 600 000 à Jérusalem-Est et en Cisjordanie) s'applique le droit civil.